



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bruxelles, le **12 octobre 2022**

Procès-verbal

Présents : Didier FREROT, Président
Marc PARIZEL, 1er Vice-Président
Jean PATINET, Trésorier

Josiane MELARD	Pascal MATHY	Charles LECOMTE
Olivier ROUGRAFF	René SPRUMONT	Alain VIROUX

Serge MAZZONI	Laurent LACASSE
---------------	-----------------

Thierry KLUTZ, DT	Hervé CORNILLIE, SG
-------------------	---------------------

Excusés : Christian DEJASSE, Vice-Président
Corneille BAGUETTE Philippe VANHOOTEGHEM Martin PESSER
Francy PRINCE Jean-Paul SEPULT Pierre ABAD
Stéphane LAURENT Philippe DOBBELAERE

Absents : Paul GRENIER Patrick HUPPERTZ

ORGANES INTERNES

1) Appel des administrateurs habilités à voter

Didier FREROT procède à l'actualisation de la liste des participants et de leurs droits respectifs.

2) Approbation des PV des réunions des instances

Aucun commentaire n'est formulé à l'égard des PV des réunions du Bureau exécutif (BE) tenues les 6 juillet et 23 août 2022 et du Conseil d'administration (CA) du 19 mars AM et du 19 mars PM. Ces PV sont approuvés à l'unanimité.

3) Vie des clubs

- Deux consultations du CA ont été menées par mail en vue de statuer sur l'adhésion à la FMWB de deux nouveaux clubs. Le CA confirme celle-ci pour les clubs suivants: "Concept See" et "Endurance de Petite Cylindrée", sous réserve de confirmation par la SP Liège pour ce dernier.

- Le club "MC DÜREN" a manifesté son intention de changer de siège social quittant la province de Liège pour rejoindre celle du Luxembourg. Le principe en a été confirmé par les intéressés mais l'officialisation par une publication au Moniteur belge n'est pas intervenue à ce jour. C'est important en vue de la prochaine AG, qui sera électorale.

A propos de la SP Luxembourg, Charles LECOMTE déplore le non-paiement par deux clubs de leur dû à l'égard de la SP. C'est bien à la SP qu'il revient d'en exiger le paiement. En l'absence de celui-ci, le CA pourrait suspendre le club.

ADMINISTRATION GENERALE

4) Désignation d'un nouveau secrétaire général

Conformément à l'article 28 des statuts de la FMWB, sur proposition du BE, le CA désigne Hervé CORNILLIE comme nouveau secrétaire général.

5) Tarification 2023

- Licences

Le BE propose de ne rien modifier à la tarification des licences, si ce n'est ce sur quoi il n'a pas d'emprise, à savoir tout ce qui dépend de la FIM Europe. Accord du CA.

Une discussion s'ouvre sur les catégories d'âge, au départ de l'exemple de la Chinelle. Trop de catégories réduit le nombre de compétiteurs alignés. Trop de jeunes enfants d'âges différents peuvent amener des profils divers à se côtoyer, avec des risques et des attitudes différentes en termes de sécurité. Pour 2023, il ne faut pas que la réorganisation des catégories engendre le départ de jeunes de la fédération. Il faut veiller à la continuité de leurs activités. Ils ne comprendraient pas qu'ils ne peuvent plus rouler en 2023 alors qu'ils ont pu goûter à ce sport en 2022.

- Droits calendrier

Le CA approuve la proposition du BE de les laisser à l'identique. Seuls les droits calendrier loisirs sont majorés de 2 € passant ainsi de 13 € (depuis le début des années 2000) à 15 €.

- Droits d'organisation

Le CA approuve la proposition du BE de les laisser à l'identique.

Sont évoquées les assurances, étroitement liées aux licences.

Les assurances RC circ°/org° vont augmenter de 5 % en 2023 et de 2.5 % en 2024. Idem pour les RC entraînement et coureur entraînement à l'étranger ou Belgique. Les

variations des primes relatives au MX seront absorbées par le budget de la FMWB. L'AMPL, vu ses excellentes statistiques de sinistres, échappe à toute hausse propre à la discipline MX.

A la remarque de Serge MAZZONI quant à la hausse de 5% déjà répercutées sur l'AMPL (l'année dernière), Jean PATINET répond qu'il s'agit en fait du coût de la couverture "recours du coureur" qui à la base n'était pas prévue à l'AMPL, ce qui peut s'avérer très dangereux.

ECHOS SPORTIFS

6) Suivi des projets sportifs

Thierry KLUTZ dresse, par discipline un tableau de l'évolution de celle-ci. En ce qui concerne la course sur route et le supermoto, il signale le rôle prépondérant joué par la Belgian Motorcycle Academy, lui se concentrant sur les autres disciplines.

Si c'est plus compliqué en trial, cela bouge par contre bien en motocross et enduro grâce aux investissements dans les jeunes talents (déjà plus de 20.000,00 €). Ce que recouvre ce statut (droits et devoirs) va évoluer. Les coachs se sont réunis à ce sujet et feront une proposition plus qualitative que quantitative. Le nombre et la forme des stages sont également appelés à évoluer. Les communications (parents, enfants...) suivront.

Comme coordinateur de la commission MX, Olivier ROUGRAFF s'étonne de ne pas avoir été associé à la réflexion à ce sujet (par exemple en participant à la réunion des coachs) comme cela a été le cas pour la mise sur pied du Championnat de Wallonie. Si on peut entendre la remarque, il est rappelé que ce qui ressort des choix sportifs relève des prérogatives du directeur technique. Même si les jeunes talents MX trouvent à s'exprimer durant le Championnat de Wallonie, ce sont deux dossiers différents.

Didier FREROT profite du point sport pour signaler que la politique de formation des cadres (FC) a été initiée et s'est concrétisée durant ce second semestre avec déjà trois modules donnés sur les cinq que comportent la formation MS Ini (moniteur sportif initiateur). La FC est amenée à monter en puissance en perspectives de la labellisation des clubs. Pour information, il reste le module "organisation, licences et vie des clubs" donné le 19/11 par Didier FREROT (également ouvert aux membres du CA et externes) et celui "éthique et déontologie" donné le 26/11 par Philippe HALLEUX. L'ADEPS exige que les anciens moniteurs se recyclent (*e-learning* souvent). En ce qui concerne la partie de Didier FREROT, elle pourrait aussi faire l'objet d'une présentation plus brève en prélude à l'AG.

7) Recours à Magelan pour les licences FPCNA

Didier FREROT s'interroge sur le recours par la FPCNA au programme Magelan pour l'émission de ses licences (nationales). Josiane MELARD répond que cette question est toujours d'actualité mais souhaite d'abord l'évoquer avec son comité. Une réunion FMWB-FPCNA s'en suivra.

8) Évaluation de la première année de collaboration FMWB-AMPL

Didier FREROT propose qu'une réunion se tienne entre la FMWB et l'AMPL pour évaluer la première année d'intégration de l'AMPL dans la FMWB (avec recours à Magelan). Accord.

9) Aide financière à l'organisation de l'AG

Ce soutien est porté de 300,00 € à maximum 400.00 €. A propos d'AG, il est probable qu'elle se tienne le 18 mars 2023 PM. C'est la SP Luxembourg qu'il revient de l'organiser. L'AG sera électorale avec notamment la mise au vote des mandats de 1^{er} vice-président et de trésorier.

10) Dossier "Eric Siriez"

Olivier ROUGRAFF sollicite des explications complémentaires dans le dossier SIRIEZ, qui a conduit le BE, au moins temporairement, à ne plus vouloir recourir aux services d'Eric SIRIEZ comme coach. Didier FREROT précise qu'il n'est pas licencié (puisque'il n'y a pas de contrat qui unit la FMWB à l'intéressé) mais que la collaboration est pour le moment arrêtée.

Sur le fond, Thierry KLUTZ liste une série de faits (rouler sur un circuit alors que l'organisateur et/ou la commune en ont expressément interdit l'usage hors cadre défini, organiser des fuites d'infos, générer des tensions entre les proches de JTW, voire monter ceux-ci entre eux, se désister deux jours avant un stage pour lequel il s'est engagé...) qui, cumulés, altère la confiance et rend la collaboration impossible, bien qu'individuellement l'homme puisse être apprécié et compétent. Cette attitude est dérangeante et non compatible avec un rôle de coach qui doit être un modèle.

11) Remise des prix du Championnat de Wallonie

Josiane MELARD relaie le souci rencontré lors du moment imaginé à Baisieux à la demande de certains parents pour saluer la participation et les résultats des plus jeunes au Championnat de Wallonie (avec remise d'un certificat de participation et d'un prix symbolique). Outre le fait que cela n'était pas habituel ni suffisamment concerté avec les organisateurs et les fédérations, il est maladroit de mettre à l'honneur certains enfants et pas les autres.

C'est l'occasion de faire le point sur plusieurs remises de prix à venir.

- Championnat de Wallonie (26 novembre, 19h30, Bayonville) : la FMWB prend en charge les coupes propres à ce titre, les diplômes et les vareuses (taille M → 85 cc inclus et L au-delà / WLM Design?);
- Loisirs (AG 2023) : la FMWB doit prévoir des coupes pour 2021 et 2022;
- BEX (14 janvier).

* * * * *